



Extrait du registre des délibérations

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Jeudi 21 mai 2026

Albertville, Allondaz, Beaufort, Bonvillard, Césarches, Cévins, Cléry, Cohennoz, Crest-Voland, Esserts-Blay, Flumet, Frontenex, Gilly-sur-Isère, Grignon, Hauteluce Les Salses
La Balbâche, La Siletaz, Marthod, Mercury, Montailleur, Monthion, Notre-Dame-de-Bellecombe, Notre-Dame-des-Millières, Pallud, Flancherine, Queige, Rognon, Sainte-Hélène-sur-Isère
Saint-Nicolas-la-Chapelle, Saint-Paul-sur-Isère, Saint-Vital, Thénésol, Tournon, Tours-en-Savoie, Ugine, Venthos, Verrens-Arvey, Villard-sur-Doron

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Arlysère, légalement convoqué le 12 mai 2026, s'est réuni le Jeudi 21 mai 2026 à 18h00, en séance publique à la Halle Olympique à Albertville, sous la présidence de Frédéric BURNIER FRAMBORET, Président.

Nombre de membres en exercice : 74 / Quorum : 38

Nombre de délégués présents : 62 dont 59 délégués titulaires et 3 délégués suppléants

Nombre de membres représentés : 10

Délégués titulaires présents :

Collectivités d'origine	Prénom	Nom
Albertville	Cindy	ABONDANCE
Albertville	Michel	BATAILLER
Albertville	Hervé	BERNAILLE
Albertville	Fatiha	BRIKOU AMAL
Albertville	Jean-François	BRUGNON
Albertville	Frédéric	BURNIER FRAMBORET
Albertville	Lysiane	CHATEL
Albertville	Morgan	CHEVASSU
Albertville	Julien	COINTY
Albertville	Jean-Pierre	JARRE
Albertville	Karine	MARTINATO
Albertville	Pascale	MARTINOT
Albertville	Elodie	MOREL
Albertville	Florian	NICOLLE
Albertville	Jean-Marc	ROLLAND
Albertville	Jacqueline	ROUX
Albertville	Muriel	THEATE
Albertville	Pascale	VOUTIER REPELLIN
Albertville	Julien	YOCCOZ
Allondaz	Frédérique	DUC
Beaufort	Annick	CRESENS
Beaufort	Gabriel	VIARD GAUDIN
Bonvillard	Julien	BENARD
Césarches	Alexandre	ROSSET
Cohennoz	Christian	EXCOFFON
Crest-Voland	Sophie Anne	SMILEVITCH
Esserts-Blay	Raphaël	THEVENON
Frontenex	Sandrine	POIGNET
Frontenex	Laurent	VERNAZ
Gilly sur Isère	Gilles	BARRADI
Gilly sur Isère	Irène	CHAPUY
Gilly sur Isère	Christian	TROMBERT
Grignon	Lina	BLANC

Grignon	François	RIEU
Hauteluce	Esteban	LAGIER
La Bâthie	Maguy	RUFFIER
La Bâthie	Damien	SANTON
La Giettaz	Daniel	DANGLARD
Marthod	Virginie	VERNAZ
Mercury	Yves	DUNAND
Mercury	Valérie	REJET
Mercury	Alain	ZOCCOLO
Montailleur	Jean-Claude	SIBUET-BECQUET
Monthion	Bastien	LAVOINE
Notre Dame de Bellecombe	Catherine	QUITTET
Notre Dame des Millières	André	VAIRETTO
Pallud	Marc	BERTHOLON
Plancherine	Jean-Pierre	FAZZARI
Queige	Guillaume	BEDHET
Saint Nicolas La Chapelle	Ghislaine	JOLY
Saint Paul sur Isère	Karine	LURIENNE
Sainte Hélène sur Isère	Jérôme	REYNAUD
Tournon	Sandrine	BERTHET
Tours en Savoie	Yann	MANDRET
Ugine	Catherine	CLAVEL
Ugine	Philippe	GARZON
Ugine	Laurent	PATUEL
Ugine	Françoise	VIGUET CARRIN
Verrens-Arvey	Pierre	SOTO

Délégués suppléants présents :

Collectivités d'origine	Prénom	Nom
Flumet	Christian	OUVRIER BUFFET
Rognaix	Joël	GACHET
Venthon	Serge	LABROUSSE

Délégués représentés :

Bérénice LACOMBE	Albertville	Ayant donné pouvoir à Fatiha BRIKOU AMAL
Pascale MASOERO	Albertville	Ayant donné pouvoir à Frédéric BURNIER FRAMBORET
Philippe BRANCHE	Cevins	Ayant donné pouvoir à Yann MANDRET
Lucas DA SILVA GOMES	Cléry	Ayant donné pouvoir à Pierre SOTO
François GAUDIN	Grésy-sur-Isère	Ayant donné pouvoir à Christian EXCOFFON
Sandra BOUZON	Saint Vital	Ayant donné pouvoir à Sandrine BERTHET
Nicolas BERNARD-DUGUET	Thénésol	Ayant donné pouvoir à Frédérique DUC
Mathieu BERTOLINI	Ugine	Ayant donné pouvoir à Philippe GARZON
Véronique DENOISIÉ	Ugine	Ayant donné pouvoir à Laurent PATUEL
Thomas BRAY	Villard sur Doron	Ayant donné pouvoir à Guillaume BEDHET

Le Conseil Communautaire a choisi **Bastien LAVOINE** comme Secrétaire de séance.

Objet : Contrats - Composition du Comité de Pilotage des Contrats généralistes territoriaux portés par la Communauté d'Agglomération Arlysère

Rapporteur : M. le Président

La Communauté d'Agglomération Arlysère assume la préparation et la mise en œuvre de politiques contractuelles tant généralistes que thématiques, parmi lesquels des contrats établis avec le Département, la Région, l'État ou encore l'Union Européenne.

Ces « contrats » sont des dispositifs financiers par lesquels le territoire bénéficie de subventions dédiées, en lien avec les priorités des financeurs et selon un cadre établi par ces derniers. Ces subventions bénéficient à la Communauté d'Agglomération, aux Communes voire à des porteurs de projets privés.

À ce jour, le territoire est engagé dans des contrats territoriaux généralistes tant avec la Région, le Département et l'État :

- La Région Auvergne-Rhône-Alpes, chef de file en matière d'aménagement et de développement durable des territoires, souhaite accompagner les projets des territoires dans un cadre allégé et simplifié. Elle s'est ainsi dotée d'un nouvel outil contractuel : le Contrat Région.
- Le Contrat Départemental, outil contractuel d'accompagnement de projets de territoire par le Conseil Départemental de la Savoie.
- Le CRTE (Contrat de relance et de transition écologique), dispositif d'État.

Certains contrats, et notamment le Contrat départemental, nécessitent la mise en place d'une instance dénommée « Comité de pilotage », qui incarne le partenariat entre les co-contractants dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de chacun de ces contrats.

Cette instance constitue :

- Un lieu de débat sur les grands enjeux d'aménagement du territoire entre les représentants du territoire, d'une part, et les représentants des financeurs d'autre part ;
- Un lieu d'arbitrage et de choix stratégiques à chaque étape de l'élaboration et de la mise en œuvre des contrats.

Le Comité de pilotage est ainsi l'instance de discussion et d'arbitrage locale sur les points suivants, avant leur validation définitive par les assemblées délibérantes de la Région ou du Département :

- Périmètre, enjeux, objectifs et priorités du projet de territoire,
- Préparation et approbation du programme d'actions et d'opérations autour de la stratégie territoriale,
- Mise en œuvre effective de ces contrats territoriaux.

Les différents contrats territoriaux constituent des outils au service d'un seul et même projet de territoire, aussi, il est proposé de constituer un Comité de pilotage unique pour tous les contrats territoriaux généralistes (et notamment, à date, le CD et le CRTE, l'outil CAR étant géré en direct par la Région avec les Communes), regroupant des représentants du territoire, des représentants des partenaires financiers mais aussi des acteurs locaux, en accord avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le Département de la Savoie, selon la décision de la structure porteuse de ces contrats.

Selon l'état d'avancement de ces contrats, l'ordre du jour ou encore les dossiers présentés, des Comités de pilotage restreints pourront être convoqués.

La mise en œuvre de cette organisation simplifiée pourra permettre à la Communauté d'Agglomération Arlysère de favoriser la conduite d'une politique contractuelle cohérente, concertée et partagée par l'ensemble des acteurs contribuant à la réalisation du projet de territoire.

Il s'agit, par la présente délibération, d'arrêter la composition de ce comité de pilotage :

Co-présidence :

- Le Président de l'Agglomération Arlysère ou son représentant
- Le Conseiller départemental référent nommé par le Département de la Savoie au titre du Contrat Départemental Arlysère
- Monsieur le Sous-Préfet au titre du CRTE

Représentants des partenaires financiers :

- Les Conseillers départementaux du territoire nommés par le Département de la Savoie
- Les Conseillers régionaux du territoire nommés par la Région Auvergne-Rhône-Alpes

Représentants du territoire :

- L'ensemble des membres du Bureau exécutif de la Communauté d'Agglomération Arlysère

Autres représentants pouvant être mobilisés le cas échéant :

- Le Sous-Préfet, représentant de l'État sur le territoire
- Le Député de la circonscription d'Albertville
- Le Président de la Chambre d'Agriculture de Savoie ou son représentant
- Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Savoie ou son représentant
- Le Président de la Chambre de métiers et de l'artisanat ou son représentant
- Le Président du Conseil de Développement Territorial ou son représentant
- Les techniciens de la Région, du Département et d'Arlysère en charge du suivi de ces contrats et/ou des opérations menées au titre de ces contrats.

Seuls les représentants élus de la Région, du Département et de la Communauté d'Agglomération Arlysère ont un pouvoir décisionnel.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la composition du Comité de pilotage des contrats territoriaux généralistes portés par la Communauté d'Agglomération Arlysère selon les modalités présentées ci-dessus.

Le secrétaire de séance
Bastien LAVOINE



Extrait certifié conforme et exécutoire
Le Président
Frédéric BURNIER FRAMBORET

